

RAPPORT N° 06/2-05
au Conseil Municipal

OBJET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT

**AUTORISATION DE NEGOCIER LE CONTRAT
AVEC UNE ENTREPRISE DETERMINEE**

Par Délibération n° 04/5-25 du 12 novembre 2004, vous m'avez autorisé à engager les procédures de publicité et de mise en concurrence pour la dévolution de la délégation du service public du stationnement payant sur voirie et en parc.

Au terme de l'appel public à la concurrence, lancé le 8 août 2005, la Commission de DSP a retenu la candidature de la SODIPARC qui a donc été admise à présenter une offre. La Commission, qui s'est réunie à nouveau le 14 février 2006, a constaté l'absence de réponse de la SODIPARC qui a fait savoir par courrier séparé que, compte tenu des incertitudes sur l'équilibre économique des comptes prévisionnels de la future délégation, elle ne remettait aucune offre. La Commission a donc proposé de déclarer la consultation infructueuse.

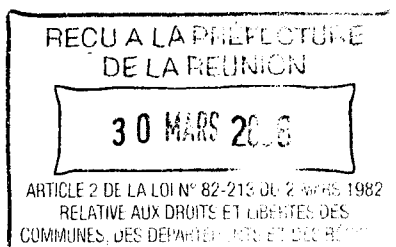
Aussi, conformément à l'Article L. 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le recours à une procédure de négociation directe avec une entreprise déterminée, après consultation infructueuse, la Commune se propose d'établir un projet de Convention avec la SODIPARC, sur la base du rapport de présentation adopté par le Conseil Municipal le 12 novembre 2004.

Je vous rappelle les principales caractéristiques de la délégation telles qu'elles ont été définies dans ce rapport :

- type de contrat concession,
- durée de 25 ans,
- périmètre de la délégation ensemble du stationnement payant,
comprenant 1 659 places sur voirie et 1 440 places hors voirie
(Parcs République, Sainte-Anne, Petit Marché, Grand Marché et Océan),
- dispositions financières
 - * versement par le délégataire d'un droit d'entrée de 5 800 000,00 €
correspondant au coût de l'ouvrage du Grand Marché,
 - * versement par le délégataire d'une redevance annuelle,
 - * perception par le délégataire des recettes de stationnement payant.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande d'autoriser l'engagement de la procédure de négociation directe avec la SODIPARC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/2-05
du Conseil Municipal
en séance du lundi 27 mars 2006**

OBJET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT

**AUTORISATION DE NEGOCIER LE CONTRAT
AVEC UNE ENTREPRISE DETERMINEE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 04/5-25 du Conseil Municipal en séance du 12 novembre 2004 ;

Vu la décision de la Commission de Délégation de Service Public de Stationnement Payant, réunie le 14 février 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 06/2-05 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
1 abstention**

↓
Mme Marie-Cécile SEIGLE-VATTE

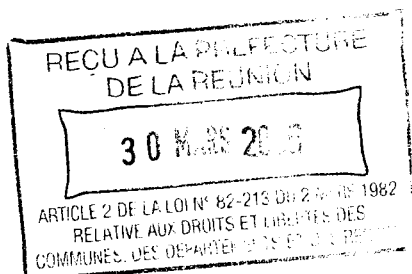
ARTICLE 1

Déclare infructueuse la consultation lancée pour l'attribution de la Délégation de Service Public de Stationnement Payant.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire ou son représentant à négocier avec la SODIPARC, en application des dispositions de l'Article L. 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **30 MARS 2006**



René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA COMMISSION

(article L.1411-1 du CGCT)

OBJET : Délégation de Service Public pour le stationnement payant – OUVERTURE DES OFFRES

Date d'envoi de l'AAPC : 08/08/05

Date limite de remise des candidatures : 17/10/05

Date de la réunion de la Commission : 07/12/05

Décision sur les candidatures : 22/12/05

Date de la réunion d'ouverture des offres : 14/02/2006

Date d'envoi de la lettre de consultation :

Date limite de réception des plis : 13/02/2006

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. HOARAU Serge	Adjoint au Maire	Président	X	
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Membre	X	
M. LAURET Antoine H.	Conseiller municipal	Membre		
M. POYNIN Jean-Hugues	Conseiller municipal	Membre		
Mme LAURET Nicole	Conseillère Municipale	Membre		
Mme SEIGLE.VATTE M.C	Conseillère Municipale	Membre		
M. MARODON	Conseiller municipal	Membre		
M. POYNY			X	
M. PAUL HEARAU			X	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF			
M. BRIAND	Receveur Municipal		X	
M.				
M.				

La commission composée comme ci-dessus, s'est réunie en vue de procéder à l'ouverture des candidatures reçues concernant la Délégation de Service Public pour le stationnement payant, conformément à l'article L. 1411-1 du CGCT.

En date du 22/12/05, la commission a proposé de retenir la candidature de la SODIPARC.

La lettre de candidature a été envoyée à la date citée ci-dessus à la SODIPARC, avec une date limite de remise des plis fixée au 13 février 2006

Il s'agit d'ouvrir les offres et de recenser les pièces fournies.

La commission Ad'Hoc ~~décide de~~ constate qu'il n'y a
Aucune offre, et demande au Maire d'initier
la procédure de négociation directe conformément
à l'article L 1411. 8 du C.G.C.T -


St-Denis, le 14 / 02 / 06
Le Président,

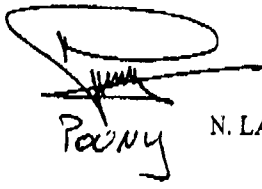

S. HOARAU

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

D. FOURNEL

AH. LAURET


JH. POYNIN


N. LAURET

N. LAURET

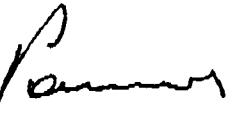
MC SEIGLE.VATTE

H. MARODON

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

DDCCRF

Le RECEVEUR


P. HOARAU.

